



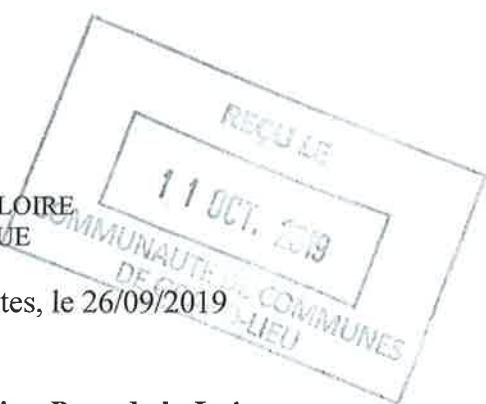
PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE  
PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction Régionale de l'Environnement, de  
l'Aménagement et du Logement

Mission Energie et Changement Climatique

Affaire suivie par : Agnès LEVEL  
Tél. 02 72 74 73 47  
Courriel : [agnes.level@developpement-durable.gouv.fr](mailto:agnes.level@developpement-durable.gouv.fr)  
Nos réf. : AL/MECC/2019.244

Nantes, le 26/09/2019



**Le Préfet de la région Pays de la Loire,  
préfet de la Loire-Atlantique**

à

**Monsieur le président  
de la communauté de communes de Grand Lieu**  
Parc d'activités de la Tournebride  
1 rue de la Guillauderie – CS 30003  
44118 LA CHEVROLIERE

**Objet : Avis sur le projet de plan climat-air-énergie territorial (PCAET)**

Vous avez sollicité mon avis sur le projet de plan climat-air-énergie territorial (PCAET) de la communauté de communes de Grand Lieu.

Ce projet a été construit dans une démarche coordonnée à l'échelle du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Retz intégrant les enjeux de l'énergie et du climat entre les quatre intercommunalités qui le composent. Son élaboration a mobilisé les élus, les services de la collectivité et des acteurs du territoire.

Le dossier présenté traduit une avancée significative et marque votre engagement dans une stratégie de transition énergétique. Il comporte un diagnostic, une stratégie, un programme d'actions et une évaluation environnementale stratégique, présentés de manière didactique et détaillée.

Votre territoire concentre des enjeux liés au réchauffement climatique et à la qualité de l'air par ses spécificités : la présence du plus grand lac de plaine de France, l'importance du secteur agricole, la croissance démographique, la mobilité (migrations domicile-travail), la rénovation énergétique des logements et la consommation d'espace.

Votre démarche prospective à 2050 établit cependant des objectifs en deçà des objectifs nationaux de neutralité carbone. Je ne peux que vous encourager à approfondir les leviers ci-dessous qui devraient vous permettre de les améliorer :

- le renforcement de votre action de lutte contre la précarité énergétique liée aux frais de chauffage mais également de transport,
- l'intégration du potentiel de production de biogaz dans le cadre de l'élaboration de votre schéma directeur des énergies, l'importance du secteur agricole de votre territoire devrait permettre un développement de cette filière,
- le renforcement des actions visant à la lutte contre l'artificialisation des sols notamment pour l'aménagement des zones d'activités économiques,
- le potentiel de création de réseaux de chaleur.

Sur le volet de la mobilité, votre plan global de déplacements prévoit le développement du covoiturage, des modes doux (vélo) ou encore la mise en place de plans de mobilité au sein des entreprises. Je souligne le caractère décisif qu'a le taux d'occupation des véhicules dans la réduction des émissions et vous encourage à mobiliser les acteurs en faveur du covoiturage en particulier pour les trajets domicile-travail.

Après l'approbation du PCAET, la communauté de communes deviendra coordinatrice de la transition énergétique pour son territoire. Je souligne l'importance de l'action prévue dédiée à la structuration de la gouvernance politique et technique du PCAET. Elle permettra la poursuite de la concertation, qui a su générer une mobilisation d'acteurs du territoire et l'implication des services de la collectivité, concertation qui devra être étendue à la participation du public. Elle devra conduire à la définition d'un dispositif de suivi et d'évaluation au travers d'indicateurs de résultats, pour faciliter le pilotage du programme d'actions par la communauté de communes. Ces initiatives constituent un levier essentiel pour dépasser les objectifs que vous vous êtes fixés.

Conformément aux dispositions prévues par le code de l'environnement, le PCAET devra faire l'objet d'un rapport d'évaluation mis à la disposition du public après trois ans d'application.

Mes services (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire et direction départementale des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique), se tiennent à votre disposition pour tout complément sur ce dossier.

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général aux affaires régionales,

  
Jean Christophe BOURSIN